

étaient très valables; à son départ, nous nous sommes rendu compte que nous avions perdu un collaborateur et collègue très efficace. Maintenant que sa présence nous manque au Sénat et dans les salles de comité, nous ne pouvons que ressentir son absence et la grande perte que celle-ci représente pour notre pays. J'espère qu'au lendemain de sa mort inopinée, la grâce de la Providence rejaillira sur sa famille, maintenant privée de son chef, et que son départ ne sera qu'une leçon de plus quant à la brièveté et l'incertitude de la vie. Je suis heureux d'appuyer la motion de mon honorable ami. (*Applaudissements.*)

L'hon. M. LETELLIER de ST-JUST déclare qu'en tant que membre du Bas-Canada et représentant de ceux-ci à cette occasion,

il épouse très sincèrement les sentiments exprimés par les sénateurs devant la perte de leur regretté collègue. À son avis, il n'y a personne ici présent qui ne partage ces sentiments de peine ainsi que d'estime pour les qualités extraordinaires du défunt. Celui-ci doit être félicité pour les services qu'il a rendus à son pays et toutes les personnes ici présentes apprécient sans doute la façon dont le ministre des Postes a fait allusion à ses qualités en termes élogieux. Quant à lui (M. Letellier de St-Just), il ne peut qu'être d'accord avec les sénateurs qui l'ont précédé et témoigner des mérites du défunt et déposer une humble fleur sur sa tombe. Il n'est pas nécessaire de faire de longs discours pour exprimer l'excellence de leur défunt ami et la perte subie par le pays tout entier. (*Applaudissements.*)

La séance est levée.